



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 6 JUIN 2008

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille huit, le vendredi **six juin** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

ETAIENT PRESENTS : M HUBERT TARDIF, MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHÉ – MM. JEAN-DOMINIQUE GILLIS – MME CLAUDINE MORVAN – MME ELODIE THABOUREY – M. ALPHONSE PAGNON – MME ANNIE PARAGE – MME JULITA SALBERT - M. MICHEL VRAY – MME MARTINE LEONHARDT – M. ERIC FROMANT – M. ALAIN PINTE – MME ANNICK PETILLON – M. YVES TRÉZIÈRES – MME AGNES TELLIER – M. THIERRY MALHERBE – MME ARMELLE CHAPALAIN – M. ALAIN DEBRETAGNE – MME ALEXANDRA GILLARDIN – M. FRANÇOIS DELAIS – MME MARYVONNE MAZERI – MME YVETTE LE GALLO – M. FRANÇOIS CRIGNON – MME DANIELE THIBAUT – M. JOHANN SOUFI – MME MICHELE RENOU

ABSENTS REPRESENTES :	M. PHILIPPE LEBALLEUR	POUVOIR A M. AXEL PONIATOWSKI
	M. MICHEL PASSANT	POUVOIR A M. HUBERT TARDIF
	MME DANIELE DEBOUT	POUVOIR A MME DANIELLE PORTHÉ
	M. JEAN-MARIE MIRALLES	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
	M. KHAMEL GHEMMOUR	POUVOIR A MME DANIELE THIBAUT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOHANN SOUFI

Le procès verbal de la séance du 4 avril 2008 est adopté.

Il est précisé :

page 1 – 1^{er} paragraphe : Monsieur *le Maire* ...

page 2 – informations du maire – 31 mai, il fallait lire : Le buste du *Gouverneur* Général BINGER va être remis en place, après quelques travaux d'aménagement de la placette où il est situé. *Monsieur AUBOIN* a retrouvé le buste original à l'école des sous-officiers de *SAINT MAIXENT*, ce qui a permis d'en effectuer un moulage.

Page 6 – 4^{ème} et 5^{ème} paragraphe : vote par 29 voix pour et 4 abstentions

Page 8 – 5^{ème} point – en réponse à Madame THIBAUT : Monsieur *le Maire*

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout :

- du Point n° 19 : Avenants de prolongation des délais d'exécution des travaux de restauration et mise en sécurité du pavillon chinois (lots 1, 3, 6, 7, et 9) et validant les travaux non prévus dans le marché initial (lots 1 et 3)
- du point n°20 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre du fonds de concours voirie 2008.

↳ INFORMATIONS DU MAIRE

TRAVAUX

Monsieur le Maire informe que les travaux du 1^{er} étage de la mairie sont terminés. Il remercie Philippe LEBALLEUR qui les a supervisés ainsi que les équipes ayant travaillé parfois même le week-end.

Les travaux du LCR sont terminés ; la livraison à l'association Pirouette sera effectuée le 15 juin prochain.

Un programme de logements va être réalisé rue des Roseaux. Deux familles vivent actuellement en caravane sur ce terrain. A titre tout à fait exceptionnel l'autorisation sera donnée d'un relogement provisoire en mobil home sur un terrain ami. Ces deux familles seront à l'issue des travaux, bénéficiaires d'un logement social dans ce programme immobilier.

La réfection du kiosque à musique, près du lycée Fragonard sera réalisée durant la période du 15 juillet au 15 août. Des bancs et corbeilles seront installés. En 2009 une étude pour la réfection du sol sera effectuée.

L'ouverture de la plage pour la saison 2008 est effectuée. Le week-end pour les 31 mai et 1^{er} juin, et 7 et 8 juin, et tous les jours à compter du 15 juin et ce jusqu'au 15 septembre.

Les travaux d'assainissement de la rue de Beaumont devraient être terminés mi-juillet. Suivront, mi septembre, les travaux de réfection de la voirie, trottoirs, bordures, pour une fin courant janvier.

Une réunion publique aura lieu le 13 juin pour informer les administrés du secteur des travaux devant être réalisés rue Saint Lazare (de la mairie jusqu'à la rue Debourge). Ils auront lieu début juillet pour une durée de 4 mois.

MANIFESTATIONS

La fête des jeux de bois, qui s'est déroulée le 31 mai a remporté un vif succès, beaucoup d'enfants et d'adultes sont venus participer tout au long de la journée.

Samedi 14 juin – remise des dictionnaires aux enfants de CM2

Samedi 21 juin – Fête de la musique, au parc Manchez

RESULTATS SPORTIFS

Water-Polo

Champion de France National 3 Seniors, accède à la Nationale 3

3 jeunes sont Champions de France inter région

3 jeunes sont sélectionnés en équipe de France

Rugby

Equipe championne départementale 3^{ème} série accède à la 2^{ème} série

Football

L'équipe du lundi soir a remporté la coupe du Val d'Oise.

L'équipe des vétérans actuellement championne d'Ile de France, monte en division d'honneur.

Le Conseil Municipal,

↳ Prend acte des décisions du Maire n° 32-2008 à 48-2008 :

Décision n°32-2008 – annulée et remplacée par la décision n° 44/2008

Décision n° 33-2008

- **signature** d'une convention avec la ville de PERSAN pour l'accueil d'un enfant en classe CLIS –Ecole CAMUS à l'Isle Adam

Décision n° 34-2008

- **signature** d'un avenant à la convention avec l'association A CIEL OUVERT pour une participation supplémentaire de 556 € correspondant à la prise en charge d'un animateur supplémentaire, pour l'organisation de la classe de découverte des élèves de l'école Balzac, conformément à la législation en vigueur.

Décision n°35-2008

- **signature** avec la société EXAGONE, 1/5 rue Michel Carré à ARGENTEUIL-95104, du contrat de location, pour l'entretien des bassins de la plage, d'un ROBOT EXPERT aspirateur professionnel sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2008, pour un montant mensuel de 1029 €, soit 1230.68 € TTC.

Décision n°36-2008

- **signature** d'une convention à intervenir avec IFAC 95 – 12 boulevard Maurice Berteaux – 51130 FRANCONVILLE, permettant de bénéficier de diverses prestations (formations, animations et conseils) pour un montant de 1243.77 € pour l'année 2008.

Décision n°37-2008

- **Attribution** à la société NORISKO CONSTRUCTION de la mission de contrôle technique sur l'opération de restauration extérieure de l'Hôtel de ville, pour un montant de 4 640 € HT, soit 5549.44 € TTC et signature du contrat correspondant.

Décision n°38-2008

- **souscription** d'un contrat de maintenance et de veille technologique avec l'entreprise SECURITEINFO.COM – 266 rue de Villers – 60123 BONNEUIL EN VALOIS pour un montant de 1480 € HT, soit 1 770.08 € TTC, suite à l'acquisition d'une solution informatique de stockage et de sauvegarde de manière à permettre d'assurer la continuité du service.

Décision n° 39-2008

- **Fixation** des tarifs relatifs au 1^{er} festival d'aquarelle :
 - o 15 € par exposant pour le droit d'exposition à l'espace Magallon et au golf de l'Isle Adam.
 - o stages d'aquarelle et ventes durant l'exposition : 15 % sur les sommes perçues par l'artiste reversées à la ville

Décision n° 40-2008

- **Attribution** dans le cadre du marché de services à la société E.C.S.P.S. de la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de restauration extérieure de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 4 640 € HT, soit 5 549,44 € TTC.

Décision n° 41-2008

- **Fixation à 2 €** du droit de stationnement prévu dans le Parc Manchez à l'occasion de la brocante du lundi de Pentecôte.

Décision n° 42-2008

- **Lever d'option d'achat** du contrat de crédit-bail avec le groupe JCB FINANCE pour l'acquisition de la chargeuse pelleteuse n°série 932132 affectée à la régie technique pour un montant de 1.05 € HT soit 1.25 € TTC.

Décision n° 43-2008

- **confie** la réalisation des prestations de nettoyage et de sécurisation des végétaux dans le parc du château Conti à la société GARCIA, 23 rue du Puits à ANDEVILLE 60570, pour un montant de 38 820 €, soit 46 428.72 € TTC et signature des pièces du marché correspondantes

Décision n° 44-2008

- **signature** avec la ville de Beaumont sur Oise, d'une convention pour la participation aux frais de classe de découverte organisée par l'école Jean Zay pour un montant de 444 € correspondant au coût du séjour pour un enfant de l'Isle Adam scolarisé en classe C.L.I.S.

Décision n° 45-2008

- **Attribution** du marché relatif à l'acquisition de matériel informatique, à la société SCC pour un montant de 8 974 € HT, soit 10 732.90 € TTC et signature des pièces correspondantes.

Décision n° 46-2008-annulée et remplacée par la décision 48-2008

Décision n° 47-2008

- **Attribution** du marché de fourniture et installations de lignes de vies et autres matériel de sécurité pour différents bâtiments communaux à la société OUEST ACRO-Parc d'activités de l'Océane – 53950 LOUVERNE, pour un montant de 17 046.15 € HT soit 20 387.19 € TTC et signature des pièces contractuelles correspondantes.

Décision n°48-2008

- **Signature** du contrat « Service Soliste » à intervenir avec la Poste pour la fourniture du listing des nouveaux adamois de septembre 2007 à février 2008 et de mars 2008 à mars 2009 pour un coût total TTC de 525.81 €.

☞ **ACCEPTÉ**, à l'unanimité,

le versement d'une indemnité de sinistre pour un montant de 1 888.48 €

☞ **ACCORDE**, à l'unanimité,

la garantie de la ville au groupe LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE pour un emprunt PLS de 531.011,00 € et un emprunt PLS de 399 580 € destinés au financement de constructions de logements locatifs 6 grande rue – rue Mellet et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette garantie.

☞ **AUTORISE**, à l'unanimité,

Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire pour les travaux suivants : Grilles de l'église et du marché, passerelle des pêcheurs, amélioration du hall d'accueil du conservatoire de musique, accueil des associations avenue Paul Thureau.

☞ **AUTORISE** à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de concession entre la commune et la S.E.M.I.A.

☞ **APPROUVE** par 29 voix pour et 4 abstentions

La modification des articles 6 et 7 du SIPIA et adopte les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical dans sa séance du 11 avril 2008, **CONFIRME** les élus titulaires : Messieurs GILLIS, LEBALLEUR et PAGNON et **DESIGNE** les élus suppléants : Messieurs. VRAY, FROMANT et CRIGNON.

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2007 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation du contingent préfectoral de logements sociaux à la ville pour les futurs programmes neufs, afin d'effectuer une mise en conformité avec la loi sur le droit au logement opposable du 5 mars 2007.

↳ **DESIGNE** à l'unanimité

Les membres pour le collège des élus devant siéger au groupe de travail chargé de la révision du règlement local de publicité.

↳ **APPROUVE** à l'unanimité

L'adhésion de la ville à l'Association Française du Conseil de Communes et Régions d'Europe pour un montant de 751.36 €.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité

L'avenant n° 1 de la convention à intervenir entre l'association « Jazz au fil de l'Oise » et la ville de l'Isle Adam, afin de préciser la ville dans lequel le concert aura lieu.

↳ **ACCEPTE** à l'unanimité

La signature d'une convention entre la ville et l'association « Le Livre en Mains » pour la mise à disposition de l'association de mobilier et matériel de reliure ayant fait l'objet d'un don à la ville.

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de prestations de service avec la Caisse d'Allocations Familiales.

↳ **ACCEPTE**, à l'unanimité

Le principe de versement d'une enveloppe complémentaire de 100 € brut par tour de scrutin lors de l'élection municipale de mars 2008, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'origine.

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'assistance en ressources humaines entre la ville, le CCAS et le Foyer des Personnes Agées qui en dépend, afin d'apporter une aide en matière de ressources humaines pour la gestion des emplois, des carrières, des salaires et des charges.

↳ **AUTORISE**, par 29 voix et 4 abstentions,

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville et l'AMAD. Les locaux actuellement occupés par l'association devant faire prochainement l'objet de travaux, le pavillon de gardien du château Conti sera mis à sa disposition.

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

L'avant projet détaillé et le descriptif estimatif remis par le maître d'œuvre de l'opération de restauration extérieure de l'Hôtel de Ville pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 708 497 € hors taxes et **AUTORISE** le recours à la procédure négociée en cas d'infructuosité dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert.

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

L'acquisition par la ville des parcelles AP n° 5, 8, 9 et 11 pour un montant de 260 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tout acte relatif à cette transaction et **CHARGE** Maître ANNEBICQUE de l'accomplissement des formalités en vue de la passation et de l'enregistrement de l'acte d'acquisition.

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

Les projets d'avenants n°1 aux lots 1, 3, 7, et 9 et n° 2 au lot 6 relatif à la prolongation des délais d'exécution des travaux de restauration et mise en sécurité du pavillon Chinois et validant des travaux non prévus dans le marché initial, et **AUTORISE**, Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire à signer les documents correspondants.

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité

Le dossier de demande de subvention auprès de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts pour la réalisation des travaux d'infrastructure et de voirie et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'octroi de cette subvention d'un montant de 20 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Député-Maire



Axel PONIATOWSKI